

# District 356, ASP : Négociation 101

## Représentation      Participation      Communication

**En août 2016**, la convention collective liant Unifor et ASP expirera. Au cours des prochaines semaines, un bref d'élection sera envoyé à nos membres travaillant chez ASP pour qu'ils élisent le comité de négociation qui négociera la prochaine convention collective.

**La convention collective** est la pierre d'assise de l'équité et du respect en milieu de travail. Sans syndicat et sans convention collective, les travailleurs n'ont aucun droit de parole dans leur lieu de travail. C'est l'employeur qui prend les décisions, et il peut revenir sur celles-ci à tout moment.

**Les comités de négociation sont élus par les membres d'Unifor** pour négocier des conventions collectives en tenant compte des commentaires et des suggestions des travailleuses et travailleurs, c'est-à-dire vous. Unifor distribue des questionnaires d'enquête aux membres pour dégager leurs principaux sujets de préoccupation et organise des réunions visant à préciser leurs demandes. Lors de ces réunions, les membres peuvent exprimer leurs préoccupations au comité pour qu'il les intègre aux revendications syndicales. Une fois l'accord de principe conclu, vous prenez la décision définitive de ratifier ou non la convention collective. Les représentants en milieu de travail élus veillent à la bonne application de la convention ratifiée, avec l'aide des représentants locaux et nationaux affectés à leur unité de négociation.

*C'est là où vous entrez en jeu.*

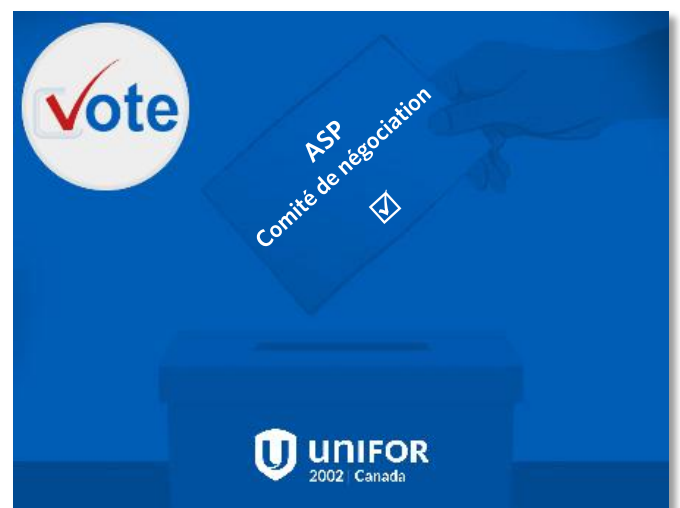
## Représentation

Pour protéger leurs droits, les membres doivent participer au processus, que ce soit en étant élus représentants en milieu de travail, en siégeant au comité de négociation ou en communiquant avec le syndicat. La participation est essentielle. Il est important de répondre à l'enquête et d'assister aux réunions visant à préciser les demandes. Ce sont les outils dont ils disposent pour envoyer au comité de négociation un message concernant leurs préoccupations individuelles et collectives.

*Tout d'abord, vous devez élire un comité de négociation.*

Processus électoral :

- Le bref d'élection sera publié sur le site Web de la section locale ([www.unifor2002.org](http://www.unifor2002.org)) et envoyé aux membres par courriel. Le bref comprendra les éléments suivants :
  - 1 l'avis d'élection, y compris le nombre de représentants à élire, le mandat, la date limite de mise en candidature et la façon de présenter le formulaire de mise en candidature;
  - 2 la description du poste;
  - 3 le code de conduite et d'éthique que doivent respecter les candidats;
  - 4 les lignes directrices à l'intention des personnes candidates, qui définissent ce qui peut être inclus dans un énoncé de qualités. Les énoncés de qualités seront distribués aux membres avant le scrutin et pourront aussi être consultés avec le bulletin de vote électronique;
  - 5 le formulaire de mise en candidature. Il doit être dûment rempli par le candidat, le proposant et le second. Ces trois personnes doivent signer et dater le formulaire.



# District 356, ASP : Négociation 101

## Représentation      Participation      Communication

- Une fois la date limite de mise en candidature passée, un avis sera envoyé aux membres pour les informer des candidats proposés et élus par acclamation. Si une élection est nécessaire, l'avis de la trousse d'élection, comprenant la date et l'heure du scrutin électronique et du scrutin en milieu de travail, sera émis.
- À l'issue du scrutin électronique et du scrutin en milieu de travail, les résultats seront affichés sur le site Web de la section locale et transmis aux membres par courriel.

### Participation

#### *Qu'advient-il une fois que le comité de négociation est élu?*

Le comité de négociation nouvellement élu rencontre Theresa Amicarelli, adjointe à la présidente de la section locale, et John O'Dell, représentant national, pour élaborer une stratégie, préparer un questionnaire d'enquête à l'intention des membres et fixer les dates des réunions visant à préciser les demandes.

Les enquêtes et les préoccupations soulevées lors des réunions visant à préciser les demandes constituent le fondement des revendications que le comité de négociation formulera. Les membres présents aux réunions se prononcent sur les demandes pour déterminer celles que le comité de négociation présentera à la table des négociations.



#### *C'est l'occasion pour vous de vous faire entendre.*

Assistez aux réunions visant à préciser les demandes et encouragez vos collègues à faire de même. Plus l'apport des membres sera grand, plus le comité de négociation sera en mesure de faire entendre leur voix à la table des négociations.

### Communication

Les derniers développements relatifs à l'élection et aux négociations seront régulièrement communiqués aux membres. Pour recevoir le bref d'élection et les communications subséquentes, assurez-vous de vous inscrire aux alertes par courriel de la section locale 2002 d'Unifor à l'adresse [www.unifor2002.org](http://www.unifor2002.org).



Pour en apprendre davantage sur le processus de négociation, téléchargez la brochure [Pouvoir au travail : La négociation collective en bref](#) de la section locale 2002 d'Unifor.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec  
[Theresa Amicarelli, adjointe de la présidente de la section locale](#)**